LA LOI NATURELLE, FONDEMENT DE LA MORALE CHRETIENNE

Isabelle DE GAULMYN à Rome http://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/La-loi-naturelle-fondement-de-la-morale-chretienne-_NG_-2009-03-10-532288

Un message éthique inscrit dans l'être humain

Le terme est ambigu. Qui dit « loi naturelle » pense à la nature, passible de n'importe quelle manipulation. Or, « la loi naturelle, c'est ce qui fait que l'homme "est", résume le moraliste canadien le P. Réal Tremblay, membre de l'Académie pontificale de théologie. C'est quelque chose d'incontournable, de propre à l'homme, quelle que soit sa condition physique, mentale, sa naissance. » Benoît XVI définit ainsi la loi naturelle comme « le message éthique inscrit dans l'être humain », quel qu'il soit.

La loi naturelle est affaire de raison : saint Thomas estime que la raison est capable de discerner ce qui constitue ces « fondamentaux » de l'homme. Elle n'est donc pas réservée à un regard de foi, mais peut être déterminée par chaque homme, quelle que soit sa « croyance » : « Quand des païens, sans avoir de foi, font naturellement ce qu'ordonne la loi ( ), ils montrent que l'œuvre voulue par la loi est inscrite dans leur cœur », écrivait saint Paul (Rm 2, 14-15). L'Église peut alors se retrouver avec des non-croyants sur cette plate-forme de valeurs universelles.

Des applications morales importantes

Présenté ainsi, tout le monde, ou presque, est d'accord. Le Décalogue est ainsi la formulation la plus ancienne de la loi naturelle, assumée dans le cadre cette fois de la Loi révélée. Plus proche de nous, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) suppose aussi une « nature » humaine universelle. Benoît XVI, à l'ONU en avril 2008, rappelait que les droits de l'homme « trouvent leur fondement dans la loi naturelle inscrite au cœur de l'homme et présente dans les diverses cultures et civilisations ».

Parmi ces «lois que le créateur a inscrites dans la nature spirituelle et morale de l'homme» (Vatican II), le sens du bien, le respect de la vie, de toute vie, qui a la même dignité, ce que l'Église a traduit par l'expression « de la conception à la mort naturelle », mais aussi, ajoutait Benoît XVI en février 2007, la liberté, la justice, la solidarité. Au plan de la bioéthique, on voit donc bien comment ce « message éthique inscrit dans l'être humain » offre une forme de garde-fou contre toute manipulation de la vie.

La loi naturelle et la conscience

La difficulté, c'est que plus on entre dans les aspects pratiques, plus il est difficile de s'entendre sur l'universel, et de discerner les justes voies de l'humanisation. Or, on a parfois tendance à invoquer de manière quasi « physique » la loi naturelle, en voulant y trouver une réponse automatique pour tout problème qui se présente. En termes de bioéthique, cela se traduit par le qualificatif de « licite » ou « illicite», apposé à chacune des situations, dans un contexte où le progrès technique multiplie à l'infini les possibilités. Pie XII, par exemple, s'était vu demander si l'allaitement maternel était ou non conforme à la loi naturelle...

La loi naturelle se transforme alors en une norme morale extérieure à l'homme. « Si l'Église se contente de plaquer ainsi saint Thomas, elle n'est pas audible », constate le P. Tremblay, qui souhaite, pour en faciliter la compréhension intérieure, « replacer ce discours dans un contexte de foi christique ». Benoît XVI appelle ainsi à ne pas séparer loi naturelle et Révélation : la loi naturelle est partie intégrante de ce que les chrétiens affirment dans leur foi, à propos de la vérité de l'être humain. Même si, ensuite, elle peut être débattue en raison, c'est-à-dire avec les non-croyants, « le contenu éthique de la foi chrétienne ne constitue pas une imposition dictée de l'extérieur à la conscience de l'homme, mais une norme qui a son fondement dans la nature humaine elle-même».

Car il n'y a pas opposition, contrairement à ce que l'on dit souvent, entre d'une part une loi naturelle qui serait dictée du haut par l'Église au nom de la Révélation, et d'autre part la con science individuelle. C'est bien la loi naturelle qui reconnaît en chaque homme une raison capable de discerner ce qui est bien, c'est-à-dire une conscience. Dans la tradition catholique en particulier, la conscience n'est pas un absolu placé au-dessus de la Vérité, mais elle est en dialogue avec cette Vérité. Cela implique donc une éducation de cette conscience, comme l'y invite souvent le pape lui-même. Le message de l'Église en matière morale serait alors moins une loi dictée par une règle extérieure qu'une invitation, lancée au chrétien, mais aussi à tout homme de bonne volonté, à former sa conscience.